

ODJ du Comité Européen du 4 février 2010 :

Information et recueil d'avis sur les principes de l'évolution de
l'organisation du groupe Thales.

Déclaration commune des membres du Comité Européen
sur le projet de réorganisation du Groupe Thales
en séance extraordinaire du jeudi 4 février 2010.

Le comité européen fait le constat que l'organisation qui lui est soumise est plus qu'un ajustement.

La réponse à quelques défauts de l'organisation actuelle sert de prétexte à un profond changement et à une nouvelle répartition des pouvoirs au sein de l'entreprise.

Les objectifs de ce projet ne sont pas tous lisibles.

Le niveau d'information du Comité d'Entreprise Européen sur ce sujet n'est pas à la hauteur de ce que nous pouvions attendre pour donner un avis motivé.

En effet, il nous paraît difficile aujourd'hui de séparer l'analyse des principes de celles des conséquences.

Devant ce constat, le CEE se refuse néanmoins à bloquer juridiquement la mise en place de cette nouvelle organisation.

Le CEE invite vivement la direction à répondre aux questions que se posent tous les salariés sur les attendus et les conséquences de cette nouvelle organisation.

La direction devra également communiquer vers l'ensemble des salariés les étapes franchies et présenter le calendrier et les actions du reste à faire.

Le Comité d'Entreprise Européen reporte son avis motivé après restitution de l'expertise qu'il a mandatée.

Enfin et surtout, le CEE demande que la direction s'implique pleinement avec le bureau sur le déroulement de l'expertise et dans le suivi de la mise en place de cette nouvelle organisation et répartition des pouvoirs. Cette démarche proactive et volontariste s'appuiera les bureaux du CEE déjà planifiés qui seront l'occasion de faire un point d'avancement et de décider d'autant de réunion de travail que nécessaire.